

adopté

SÉNAT

le 3 juin 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation du Protocole multilatéral sur les privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, fait à Paris le 12 juillet 1974.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 217 et 325 (1974-1975).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation du Protocole multilatéral sur les privilèges et immunités de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, fait à Paris le 12 juillet 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
le 3 juin 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) *Note.* — Voir le document annexé au n° 217 (1974-1975), Sénat.